

**PLAN CANICULE,
NE RESTEZ PAS
ISOLÉS**

CIVISME ET ENTRAIDE

Chaque personne est impliquée dans cette démarche. Ainsi vous êtes invités à signaler toute personne, voisin ou connaissance qui, en raison de son isolement pourrait être affectée par un été caniculaire, afin de lui faire parvenir un formulaire d'inscription et d'être, grâce à vous, repérée comme personne fragile.

RAPPEL: Une climatisation a été installée dans la salle du 3ème âge de Saint Clar de Rivière.



En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.





Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.





Je ne consomme pas d'alcool.



Je ne reste pas en plein soleil.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je prends des nouvelles de mon entourage.



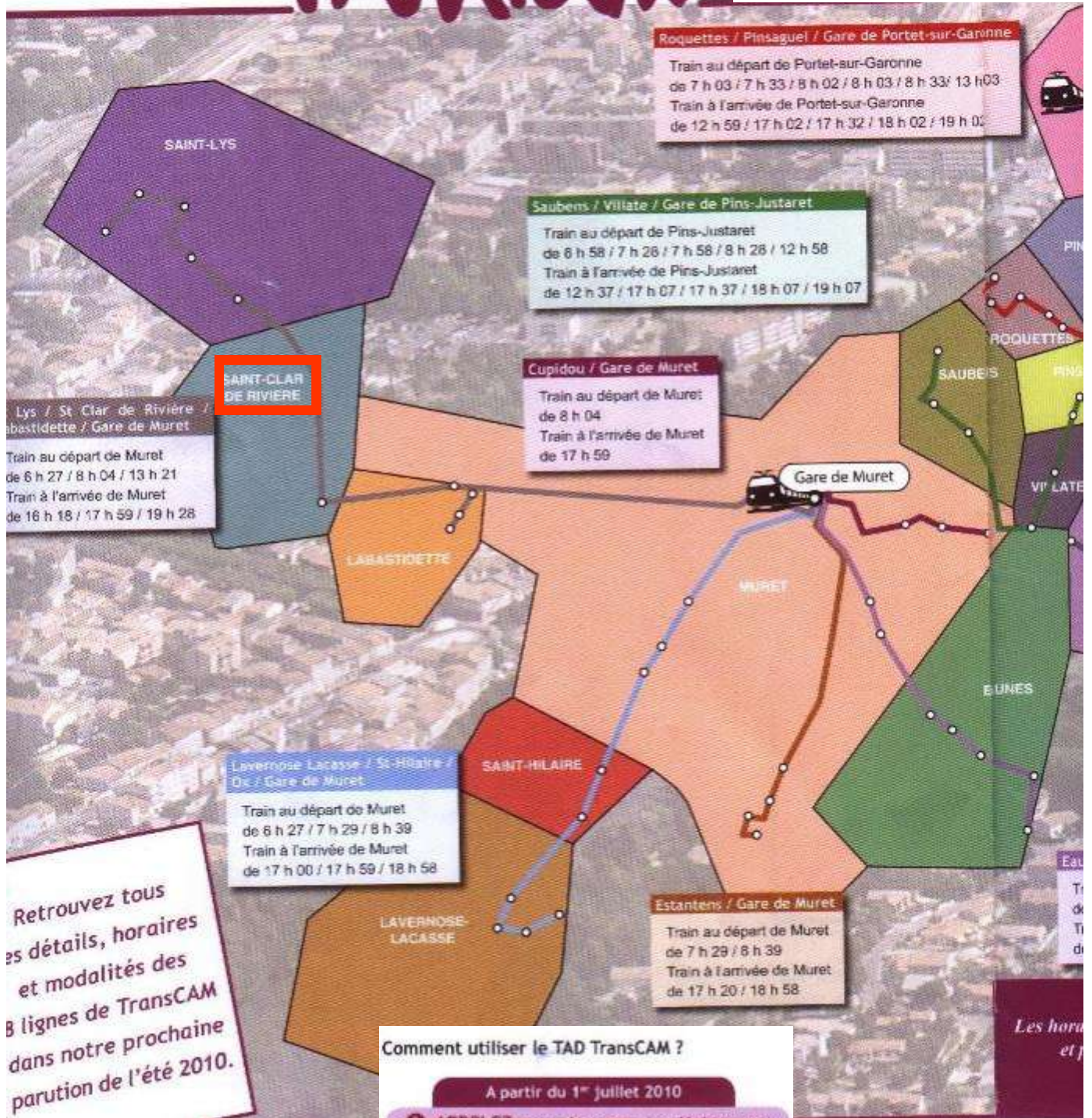
COPINET & Associés / C. Mouchard tél. 30 37 65 44

A partir du 1^{er} juillet 2010 Transport à la Demande sur toute l'Agglo

TAMtam

Cet été, un dispositif de transport à la demande gratuit sera proposé sur tout le territoire de la CAM.

8 lignes, 8 navettes au départ des communes de Saint-Lys, Eaunes, Labarthe-sur-Lèze, Roquettes, Lavernose-Lacasse, Saubens et de deux quartiers excentrés de Muret (Estantens, Cupidou) rabattront vers la gare la plus proche ou la plus accessible dans le cadre des déplacements domicile-travail. Ces lignes complétant ainsi l'offre du Conseil Général et circulant du lundi au vendredi.



Retrouvez tous les détails, horaires et modalités des 8 lignes de TransCAM dans notre prochaine parution de l'été 2010.

TOUT SAVOIR SUR **TAMtam**
 N° Azur 0 810 27 27 27

A noter ! Pour les personnes à mobilité réduite (sous réserve de présenter une carte d'invalidité à 80 %) TAMtam à la demande assure la prise en charge au domicile de l'administré pour le conduire à la gare et le retour de la gare à son domicile.

Comment utiliser le TAD TransCAM ?

A partir du 1^{er} juillet 2010

1 APPELEZ pour réserver votre déplacement

Appelez au

N° Azur 0 810 27 27 27

en précisant l'arrêt demandé.

- Jusqu'à 12h pour un déplacement (l'après-midi après 14h).
- Jusqu'à 19h pour un déplacement le lendemain avant 14h.

L'accueil téléphonique est assuré de 7h à 19h du lundi au vendredi.

L'itinéraire est prédéterminé. Les horaires de passage sont définis en fonction des horaires des trains en complément de l'offre interurbaine déjà existante (Bus arc en ciel).

64 points d'arrêts sont déterminés sur la CAM.

2 VOYAGEZ

TAMtam passera vous chercher à l'arrêt choisi, à l'horaire prévu, et vous conduira jusqu'à votre arrêt de destination.

3 PROFITEZ

Plus besoin de garer la voiture. Vous profitez l'esprit libre de votre sortie et, en plus, vous faites un geste pour la planète !

Les horaires et p



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU MURETAIN

Habitat privé - Programme D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)

Le Programme d'intérêt Général Plan de Cohésion Sociale, engagé fin 2008 par la Communauté d'Agglomération du Muretain, connaît un vrai succès.

En effet, 62 logements vont bénéficier d'une subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat et de la Communauté d'Agglomération du Muretain (délégation des aides à la pierre).



Les propriétaires engageront 852 709 € dans la réalisation de travaux et bénéficieront de plus de 305 000 € de subventions (soit presque 36 %). S'ajoutent à ces subventions les crédits d'impôts, l'éco-prêt, les prêts des partenaires du programme comme la Caisse d'Allocations Familiales, Procivis/Sacicap et dernièrement les aides complémentaires apportées par le Conseil Régional pour les logements vacants et l'encouragement aux économies d'énergie.

Il est important de souligner, qu'en dehors des subventions obtenues pour les muretaines, ces dépenses alimentent le tissu artisanal local et régional.

Peuvent être subventionnés :

- Travaux pour lutter contre la précarité énergétique
Isolation des sols, murs, toitures et amélioration ou changement des menuiseries et du chauffage (est en précarité énergétique une personne qui utilise au moins 15% de ses ressources pour le paiement de ses factures d'énergie).
- Travaux pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap
Adaptation d'une salle de bain, pose d'accessoires ou encore aménagement intérieur.
- Travaux pour améliorer et mettre en conformité le logement
Electricité, plomberie, réfection du toit, assainissement, carrelage.

Les aides financières

Elles sont comprises entre 20 et 70%. Pour les propriétaires occupants, ces aides sont attribuées en fonction des ressources de l'ensemble des occupants.

Pour les logements locatifs ou destinés à l'être, les subventions sont allouées en fonction de la surface habitable des logements. Dans les deux cas les aides sont plafonnées.

Lancé à titre expérimental la 1^{ère} année, le Programme d'Intérêt Général a été reconduit jusqu'à fin 2012.

L'objectif principal est de favoriser le développement de logements locatifs à loyers maîtrisés et de permettre la résorption de l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique.

Pour les habitants de la CAM, 3 permanences pour s'informer sur le Programme d'Intérêt Général « Plan de Cohésion Sociale » :

A Muret Permanence au 8 rue Jean Jaurès , tous les mercredi Tél : 05.34.56.63.96
A St Lys Permanence à la Mairie Place Nationale, 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois Tél : 05.62.14.71.71
A Portet Permanence à la Mairie rue de l'Hôtel de Ville, 1^{er} et 3^{ème} mardi Tél : 05.61.72.00.12

10 ans de gestion communale

En 10 ans, de nombreux investissements ont été réalisés sur notre commune et cela, sans majoration des Impôts, bien au contraire nous avons baissé les taux des taxes communales.

IDENTIFICATION DE

DEPARTEMENT
HAUTE GARONNE

COMMUNE
ST CLAR DE RIVIERE

LIEU DE L'IMPOSITION
N

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPOSITION
TAXE D'HABITATION
votée et perçue par la commune, le département
et divers organismes

2001

CALCUL DU DÉTAIL DES COTIS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département
Valeur locative brute 1	15071	15071		15071
Valeur locative moyenne 2	15961	15961		16579
Abattements 3				
- général à la base	15 %			15 %
- personnels à charge				
- par personne rang 1 ou 2 pour personnes	10 %			15 %
- par personne rang 3 ou + pour personnes	15 %			20 %
- spécial à la base				5 %
Base nette d'imposition 4	12677	12677		12584
Taux d'imposition 2001	15,12 %	0,748 %		7,4 %
Cotisations 2001 1	1912	95		931
Rappel taux d'imposition 2000	15,53 %	0,824 %		7,4 %
Rappel cotisations 2000	1724			
Variation 2001/2000 1				
- en valeur	-34			+8
- en pourcentage	-1,74 %	-8,65 %		+0,87 %
Évolution des impositions entre 2000 et 2001, et variations 2				
	Année 2000	Année 2001	En valeur	En pourcentage
Cotisations	2978	2943	-35	-1,18 %

TAXE D'HABITATION 2009 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATION

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département
Valeur locative brute 1	2629			2629
Valeur locative moyenne 2	3025			3003
Abattements 3				
- général à la base	15 %			15 %
- personnels à charge				
- For personne rang 1 ou 2 pour personnes	10 %			15 %
- For personne rang 3 ou + pour personnes	15 %			20 %
- spécial à la base				5 %
- Rôles handicapé				10 %
Base nette d'imposition 4	2174			2179
Taux d'imposition 2009	14,48 %			9,05 %
Cotisations 2009	317			197
Rappel taux d'imposition 2000	14,48 %			8,63 %
Rappel cotisations 2000	307			184
Variation en valeur 5	+8			+13
Variation en pourcentage	+2,61 %			+7,07 %

Pour la taxe d'habitation, une légère baisse a été appliquée en 2001, 2002 et 2003, faisant passer le taux de 15,53% à 14,48%, taux qui est toujours en vigueur en 2010.

AVIS D'IMPOSITION
TAXES FONCIÈRES
votées et perçues par la commune, le département,
le syndicat et divers organismes

2001

DEPARTEMENT : 310 HAUTE-GARONNE. COMMUNE : 475 A. ST CLAR DE RIVIERE.

CALCUL DU DÉTAIL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Taux 2000	22,99 %	1,32 %		18,74 %	3,39 %		18,68 %
Taux 2001	22,39 %	1,31 %		18,74 %	3,44 %		18,29 %

Le choix politique de la commune de Saint Clar de Rivière a été de baisser légèrement les taux pendant 3 ans (2001, 2002 et 2003) puis de les geler.

En ce qui concerne les taxes foncières, le taux de 22,99% en 2000 est passé à 21,73% en 2010

122,82

Et pour le non bâti, il a également baissé puisqu'il est passé de 122,82% en 2000 à 103,42% en 2010

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 310 HAUTE-GARONNE Commune : 475 A. ST CLAR DE RIVIERE

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Taux 2008	21,73 %			12,55 %	4,59 %		12,20 %
Taux 2009	21,73 %			12,55 %	4,72 %		12,20 %
Proportés bâties							
Valeur	1315			1315	1315		1315
Cotisation	286			175	62		168
Proportés non bâties							
Cotisations 2008	279			161	59		157
Cotisations 2009	286			175	62		160
Variation en %	+2,51 %			+7,45 %	+5,08 %		+1,91 %
Taux 2008	103,42 %						
Taux 2009	103,42 %						